

<p>Déclaration finale des Quatrièmes Assises de la Coopération décentralisée franco-arménienne</p>
--

Dans la continuité des précédentes Assises, organisées à Erevan en 2010 et 2016, et à Valence en 2013, se sont tenues, à Lyon, les 29 et 30 juin 2022, les Quatrièmes Assises de la Coopération décentralisée franco-arménienne. Co-organisées par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, Cités Unies France et l'Union des Communes d'Arménie, cet évènement a bénéficié du soutien des ministères des Affaires Etrangères français et arménien, et du ministère de l'Administration territoriale et des Infrastructures arménien. Il a aussi pu compter sur l'implication de l'Ambassade de France en Arménie ainsi que celle de l'Ambassade d'Arménie en France.

Près de deux cents personnes, représentant des collectivités territoriales françaises et arméniennes, se sont réunies en vue d'échanger sur des questions relatives à la coopération décentralisée, partager leurs expériences et réfléchir, ensemble, aux perspectives de développement de leurs coopérations.

A l'issue de ces deux jours d'échanges et de discussions dans une atmosphère d'amitié et de coopération, les collectivités territoriales d'Arménie et de France se sont accordées sur les conclusions suivantes :

1. Le contexte de ces dernières années, façonné par la guerre des 44 jours, la pandémie de Covid-19 et leurs conséquences, a entraîné un ralentissement de la coopération décentralisée franco-arménienne. Aujourd'hui, cette coopération a besoin de retrouver un nouvel élan, tenant compte de ce nouveau contexte.
2. La réforme territoriale arménienne, marquée notamment par un remembrement des communes, offre une formidable opportunité de renforcer les liens qui unissent les collectivités arméniennes et françaises.
3. Les parties sont convenues de développer, dans le respect et l'intérêt mutuels, la coopération décentralisée dans tous les domaines, en particulier ceux de la santé, de la formation professionnelle, du développement rural et agricole, du tourisme ainsi que de la ville durable et intelligente (« smart city »), conformément aux orientations stratégiques définies par la feuille de route économique franco-arménienne 2021-2026.

4. Les parties françaises et arméniennes sont convenues d'améliorer la coordination globale de leurs actions, et de promouvoir, auprès de leurs gouvernements respectifs, la nécessité d'un soutien accru de leur part en faveur du développement de la coopération décentralisée.

5. Les parties sont convenues d'organiser les prochaines Assises de la Coopération décentralisée franco-arménienne en Arménie, dans la région du Syunik, dans trois ans.

GRAND LYON
la métropole




**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**